



Contrôle judiciaire

Par Miss76

Bonjour alors voilà je vous explique ma situation je suis sous bracelet électronique pour une période de 4 mois est j'ai pris 2 ans de sursis en ce moment je suis sous contrôle judiciaire est j'ai des soins à respecter , pas de port d'arme est un interdiction de contact avec mon ex mais pour tout vous dire je stress beaucoup en ce moment moi est monsieur en ce moment nous nous parlons car nous avons un petit garçon en ensemble est hier monsieur a été appelé par la gendarmerie est il l'on convoquer est lui on demandez si il c'était Remis en couple avec moi ce qui n'est pas le cas pour tout vous dire mon dossier pour le bracelet repasse en commission au moi de juin pensez vous que c'est pour cela qu'il veulent voir monsieur pour savoir si on est en contact ? Si il l'apprenne esque je risque la prison j'ai 3 enfants en bas âge je ne veut pas être séparé d'eux aidez moi svp j'en dort plus je stress

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous compris ce que veut dire : "interdiction de contact avec mon ex" ?
Aucune excuse (même l'enfant) ne vous sauveront des mesures coercitives si vous ne respectez pas le jugement.

Par Miss76

Ce n'était pas ma question

Par kang74

Bonjour

Le contrôle judiciaire sert à vérifier que chacun respecte les décisions du juge dont l'interdiction de contact .
Donc ,si, c'est bien la réponse à la question, puisque si vous ne respectez pas votre jugement, le sursis saute .

Enfin si ni lui, ni vous, ne respectiez les mesures de protection, qui servent aussi à ce que les enfants n'en soient pas témoins,c'est que vous ne vous souciez pas vraiment de leur sécurité .

Par de là, rappeler cette réalité à votre compagnon, qui lui seul n'est pas condamné, pour éviter une mesure de placement est une possibilité aussi .

Par Isadore

Bonjour,

pensez vous que c'est pour cela qu'il veulent voir monsieur pour savoir si on est en contact ?
A moins que Monsieur n'ait commis une infraction pénale, il est très probable que les gendarmes se doutent que vous avez enfreint votre contrôle judiciaire.

Si il l'apprenne esque je risque la prison
Evidemment, oui. C'est le principe de la prison avec sursis : si vous commettez une nouvelle infraction, le sursis peut être révoqué.

Et comme l'a dit Kang, pour ce qui est d'être séparée de vos enfants, la prison serait un moindre mal. Vous pourriez les retrouver à la sortie. Le principal souci est le risque de placement puisque leurs deux parents ne semblent pas conscients des risques qu'ils leur font prendre.

Et avec une condamnation pour violences familiales suivie d'un non respect du contrôle judiciaire, en cas de placement

vous mettrez des années avant les récupérer, si vous les récupérez un jour.

Cessez immédiatement tout contact avec votre "ex" et voyez d'urgence votre avocat pour limiter la casse.

Si vous avez besoin de communiquer des informations à votre "ex" passez par votre avocat.

Par Miss76

J'ai moi même fait la demande de placement de mes enfants pour leur sécurité donc venez pas me parler de protection de mes enfants merci

Par Miss76

J'ai moi même fait la demande de placement de mes enfants pour leur sécurité donc venez pas me parler de protection de mes enfants merci

Par Isadore

Ben si on vous en parle, puisque la peur d'être séparée d'eux vous fait perdre le sommeil.

Il est bien d'avoir fait les démarches nécessaires pour les protéger, mais cela ne signifie pas qu'une décision de placement judiciaire, assortie ou non du retrait de votre autorité parentale ne puisse pas être décidée.

Vous venez vous renseigner sur les risques juridiques de votre situation, on vous donne l'information exhaustive.

Ensuite vous pourrez prendre votre décision.

Par Miss76

Mon avocat me dit que je risque un rappel de mes interdiction pour commencer

Par Isadore

Si vous avez un avocat qui connaît le dossier, c'est à lui qu'il faut poser vos questions, pas à un forum.

Mon avocat me dit que je risque un rappel de mes interdiction pour commencer

Il est mieux placé que nous pour évaluer la gravité de vos manquements et donc la sanction habituellement encourue.

Mais ce qui est sûr c'est que juridiquement le juge peut parfaitement décider de révoquer votre sursis pour vous envoyer en prison. Il sera également possible que vous soyez condamnée pour ce qui est un délit.

Et m'est avis qu'il vous a conseillé de respecter la décision judiciaire.